



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 45
Représentés : 5
Votants : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Denis PINSAC; André ALRIVIE; Patrick NOAILHAC; Bernard REYNAL; Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE; Yolande BELGACEM; Jean-Pierre LARIBE; Jean-Michel MONTEIL; Pierre MILY; Amaud REYNIER; Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX; Guy CHASSAGNE; Michel CHARLOT; Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS; Alain VAUZOUR; Éric GALINON; Jean-Louis MONTEIL; Yves NOYER; Jérôme MADELEINE; Jean BOUYSSOU; Christophe LISSAJOUX; Christophe CARON; Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF; Isabelle VIRONDEAU; Caroline DU MAS DE PAYSAC; Daniel ROCHE; Yves POUCHOU; Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE; Nathalie LABORDE-BRESSY; Laurent PUYJALON.

Etaient présents les conseillers suppléants suivants : Jean-Paul CHAPPOUX; Michel RAYNAL

Etaient représentés les conseillers titulaires suivants : Francis CANARD par Alain SIMONET; Ghislaine DUBOST par Dominique CAYRE; Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL; Christelle CANTALOUBE par Pierre MILY; Emmanuelle DUPUY par Christophe CARON.

Était excusée la conseillère titulaire suivante : Nelly GERMANE.

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de novembre à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle Versailles – 19500 MEYSSAC, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent PUYJALON a été désigné secrétaire.

DELIBERATION N°2020-102 : ELECTION D'UN MEMBRE AU CIAS MIDI CORREZIEN

Par délibération n°2020-67 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Consécutivement à la démission de Madame Eliane NISSOU de son mandat de conseillère communautaire d'ALTILLAC, devenue définitive dès sa réception le 16 octobre 2020, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- Vu les articles R123-27 et R 123-28 du code de l'action sociale et des familles relatifs au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale),
 - Vu l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;
 - Vu délibération n°2020-67 du 16 juillet 2020 désignant les représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS,
 - Vu l'article R123-29 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;
 - Considérant la démission de Madame Eliane NISSOU de son mandat de conseillère communautaire d'ALTILLAC et la vacance d'un siège au conseil d'administration du CIAS,
- **DE PROCEDER, par vote à bulletins secrets, au scrutin uninominal à deux tours, à l'élection d'un représentant pour siéger au Conseil d'administration du CIAS**
- Vu les résultats du scrutin,
- **DE PROCLAMER M. André ALRIVIE élu pour siéger au Conseil d'administration du CIAS.**

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne, le 23 novembre 2020

Le Président,
Alain SIMONET

Publié le 26 novembre 2020